



Accident du travail litige avec l'employeur

Par **Delacroix eric**, le **19/07/2018** à **22:51**

Bonjour,

Je suis en accident du travail, le médecin du travail m'a prescrit un mi temps thérapeutique du coup je travail 4h par jour au lieu de 8h avec port de charge à respecter (pas plus de 10 kilos). L'employeur n'a pas respecté ses prescriptions de port de charges, du coup ma santé c'est aggravé. Je me suis plaint à plusieurs reprises afin que les prescriptions soit respecté (bureau des responsables, courriers à l'employeur, et info au médecin du travail et celui de la sécurité social, médecin conseil....).

De plus j'ai été « harcelé » par un des responsables qui me voyais partir tôt, lorsque je refuse le port de charge de plus de 10 kilos , il « m'insulte » me provoque sans arrêt... des attestations de mes collègues peuvent en témoigner des port de charge ainsi que de « l'harcement »

J'ai fais appel à l'inspection du travail, il sait rendu dans la société en me faisant un retour : son résumé disait que l'employeur nie pas le non respect du port de charge et que cela ne se reproduira plus...

Par contre il nié l'harcèlement morale....

J'ai fais appel à un avocat qui a fais une demande de saisine au prud'homme car la société n'a pas accepter l'arrangement à l'amiable. J'ai donc rendez vous dans 3 mois pour une conciliation au prud'homme.

À votre avis ???

Par **P.M.**, le **20/07/2018** à **10:29**

Bonjour,

Je ne vois pas quel avis vous sollicitez puisqu'une procédure prud'homale est en cours même si nous ne savons pas quel arrangement amiable vous souhaitiez et maintenant quelles son vos demandes...